

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES

# ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

## ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00  
Annonces..... 01-40-58-77-56  
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10  
Télécopie..... 01-40-58-79-14

### BODACC « A »

#### Annonce n° 154

#### 17 – CHARENTE-MARITIME

#### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES

#### Créations d'établissements

850 683 764 RCS Saintes.

#### **CIBM.**

*Forme* : Société civile de moyens.

*Administration* : Gérant Associé : BERNARD Céline ; Gérant Associé : VIGNAUD, JUNQUA Stéphanie ; Associé : MAUDET, CHASSIN Brigitte ; Associé : PARFAIT, NORMAND Carine ; Associé : MARCHAL Géraldine ; Associé : DESSIRIEX, MARCHAL Stéphanie.

*Capital* : 300.00 EUR.

*Adresse* : 10, Grande Place, 17490 Beauvais-sur-Matha.

*Origine du fonds* : Création.

*Etablissement* : Etablissement principal.

*Activité* : la société a pour objet exclusif de faciliter les activités professionnelles des associés, sans pouvoir par elle-même exercer leur profession, telles que celles-ci définies par la législation en vigueur et par les codes de déontologie respectifs en assurant notamment le libre choix par le malade entre les praticiens, membres de la société, membres de la société, ainsi que par l'indépendance technique et morale de chaque praticien qui exercera sous son entière responsabilité personnelle. elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle de ses sociétaires. elle peut engager le personnel auxiliaire et plus généralement procéder à toutes opération mobilières, immobilières et financières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil. elle a notamment Pour objet de fournir aux associés les moyens matériels nécessaires à l'exploitation d'un cabinet infirmier libéral ou de tous autres cabinets qui pourraient être créés, de faire à cet effet tous les investissements nécessaires, de Régler toutes les dépenses communes par voie d'appels de fonds sur les associés et à Ces effets passer et signer tous contrats et généralement faire le nécessaire. Ces différents services rendus aux associés constituent l'activité de la société, sans que puisse être recherché de bénéfice autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans qu'Esoit rémunéré le capital investi..

*Date de commencement d'activité* : 10 avril 2019.